

| | |
|---|--|
| SITE | <p>Nom du client :</p> <p>Adresse du site :</p> <p>Code postal / Commune : / Téléphone :</p> <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <input type="checkbox"/> raccordement au réseau public de distribution par l'installation de consommation } <input type="checkbox"/> raccordement au réseau public de distribution directement au point de livraison } Cocher une seule case </div> <p>(A1) Installation : Autres sources d'alimentation DC : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → Si oui, à préciser :</p> <p>Autres sources d'alimentation AC : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → Si oui, à préciser :</p> <p>(A2) Installation photovoltaïque existante : Modification substantielle : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (remplir le cadre correspondant)</p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;"> <p>Date de référence :</p> </div> <div style="flex: 1; border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;"> <input type="checkbox"/> dépôt de demande de permis de construire <input type="checkbox"/> déclaration préalable de construction <input type="checkbox"/> signature de marché <input type="checkbox"/> accusé de réception de commande </div> </div> |
| INSTALLATEUR | <p>Nom ou raison sociale : E-mail :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal / Commune : / Téléphone : Fax :</p> |
| INSTALLATOIN AVEC MODIFICATION SUBSTANTIELLE | <p><i>A remplir si (A2)= Oui</i> →</p> <p>A. Installation existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date de la mise sous tension de l'installation de production existante (préciser au moins l'année) : ▪ Puissance initiale de production PV : kVA ▪ Présence de dispositifs de protection contre les surintensités côté DC : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ▪ Installation modifiée *: <input type="checkbox"/> Uniquement côté DC <input type="checkbox"/> Uniquement côté AC <input type="checkbox"/> Côté DC et AC <p>B. Partie nouvelle de l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puissance de production PV (sans la partie existante) : kVA • Onduleur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ajouté : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → Si oui, nombre : ○ Remplacé : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → Si oui, nombre : ○ Conservé : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → Si oui, nombre : |
| COTE CONTINU | <p>(1) Module PV : Le soussigné confirme que les modules sont conformes aux normes de la série NF EN 61730 INSTALLATION IDENTIQUE POUR CHAQUE MODULE</p> <p>Nombre de chaînes^(a) : .. %..... I_{scmax-générateur PV}^(b) : A U_{ocmax}^(c) : V</p> <p>(2) Câble principal PV : section = (..... mm² U = """"\$\$\$\$"""" V Température admissible sur l'âme = ...%&\$`\$7</p> <p>(3) Interrupteur-Sectionneur général DC : U_n : V I_n : A <input checked="" type="checkbox"/> installation avec micro-onduleurs</p> <p>(4) Polarité à la terre : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui — si Oui → le soussigné s'engage sur la présence d'une séparation galvanique</p> <p>(5) Onduleur : Marque et modèle : Nb de générateurs identiques :</p> <p>Sys. Découplage * : <input type="checkbox"/> externe <input checked="" type="checkbox"/> intégré à l'onduleur : JOINDRE LE CERTIFICAT DE CONFORMITE A LA PRÉNORME DIN VDE 0126-1-1/A1</p> <p>Attention au réglage du seuil de fréquence haute des protections de découplage de type DIN VDE 0126-1-1/A1. Voir les instructions du gestionnaire du réseau. Rappel : Les exigences d'ERDF pour ce seuil de découplage sont détaillées dans la note ERDF-NOI-RES_13E, disponible sur le site www.erdf.fr</p> |
| AC | <p>(6) Canalisation principale : Section : mm² (7) Branchement : <input type="checkbox"/> Puissance limitée <input type="checkbox"/> Puissance surveillée → I_{kmax} : kA</p> |

* : Cocher obligatoirement une seule case

Nom de l'installateur:

L'installateur en signant ce dossier s'engage à ce que les données indiquées correspondent aux caractéristiques de l'installation photovoltaïque du site objet de l'attestation de conformité déposée.

Nota : le présent dossier technique n'est pas systématiquement analysé par CONSUEL

Signature

Le :

Cachet de l'installateur

Joindre à ce dossier : le schéma de principe du système photovoltaïque, le certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 [voir (5)] et l'attestation de conformité CERFA n°13960*01.

(1) Un générateur PV correspond à un MPPT (ou « tracker ») au sens des guides de la série UTE C 15-712. Pour les onduleurs à plusieurs MPPT dont la configuration est identique, voir **(5)**.

(A1) Cette rubrique concerne l'installation de production photovoltaïque.

(A2) On entend par « modification substantielle » une installation faisant l'objet d'une augmentation de la puissance produite de plus de 10 %. Dans ce cas, le schéma doit permettre de différencier clairement les parties d'installation neuves de celles, existantes, qui n'ont pas été modifiées.
Les informations **(1)** à **(7)** de ce dossier ne doivent concerner que la partie neuve.

(1) Module PV : Les modules PV doivent être conformes aux normes de la série NF EN 61730 (Voir guides de la série UTE C 15-712)

(a) Indiquer le nombre de chaînes associées au générateur PV (voir les guides de la série UTE C 15-712) ;

(b) I_{scmax} générateur est le courant maximal en court-circuit aux bornes du générateur PV (voir les guides de la série UTE C 15-712) ;

(c) U_{ocmax} est la tension maximale à vide du générateur photovoltaïque (voir les guides de la série UTE C 15-712).

(2) Câble principal PV : Noter ici les caractéristiques du câble arrivant sur le générateur côté DC (Les caractéristiques du câble sont données par le fabricant).

Les câbles doivent respecter les exigences des guides de la série UTE C 15-712.

U est la tension assignée inscrite sur le câble ou indiquée dans ses caractéristiques.

La température admissible sur l'âme est celle en régime permanent.

(3) Interrupteur-sectionneur général D.C. : U_n est la tension assignée en courant continu, I_n est le courant assigné en courant continu donnés par le fabricant. Pour les installations réalisées avec des micro-onduleurs, les valeurs I_n et U_n n'ont pas lieu d'être renseignées.

(4) Polarité à la terre : Lorsqu'une polarité est mise à la terre pour des raisons fonctionnelles, l'installation coté courant alternatif doit être électriquement séparée par une séparation galvanique assurée soit par l'onduleur soit par un transformateur de séparation (conforme à la norme NF EN 61558-2-4).

(5) Onduleur : La marque et le modèle figurant sur l'onduleur doivent être précisés. En présence d'une protection de découplage intégrée à l'onduleur, le certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 doit être joint au dossier technique.

Si le dossier concerne plusieurs générateurs identiques, indiquer le nombre de générateurs concernés :

- Pour les onduleurs à plusieurs trackers, mentionner le nombre de trackers en plus de la marque et du modèle.

- Pour les micro-onduleurs, un seul dossier peut être fourni, en indiquant le nombre de micro-onduleurs installés.

(6) Canalisation principale : canalisation immédiatement en aval du coffret AC (côté réseau public de distribution).

(7) Branchement : lorsque l'installation est raccordée à un branchement à puissance surveillée, indiquer la valeur du courant de court-circuit maximum I_{kmax} au niveau des bornes aval de l'appareil général de commande et de protection (AGCP).